



Temps de trajet et temps de travail

Par **Loic01**, le **22/07/2008 à 20:23**

Bonjour,
Je suis technicien de maintenance informatique itinérant et je me déplace toutes les journées aux domiciles de mes clients.
Sur mon contrat, il est mentionné que "la prise de poste se fera chaque jour à la société XXX ou je récupère mes pièces". Sachant que je suis technicien sur Lyon (et que je bosse normalement sur Lyon) et que je me déplace presque tous les jours à Annecy ou à Grenoble (ou même Marseille ou Montpellier), je voudrais savoir si le temps de trajet par exemple de 2h le matin (pour me rendre au dépôt ou je récupère mes pièces) et 2h le soir (pour rentrer chez moi) est considéré comme du temps de travail ?
De plus, sur mon contrat de travail, il est mentionné le nom de la société ou je dois me rendre dans les différentes villes. voici ce qui est écrit : "La prise de poste se fera chaque jour à la société XXX ou je devrais récupérer chaque matin le matériel nécessaire à mes interventions de la journée" mais le nom de cette société a changé ou a déménagé. Donc, est-ce que mon patron peut m'embêter avec le temps de trajet si le nom de cette société ne correspond pas à l'endroit où je dois récupérer mes pièces ?
Merci beaucoup de me renseigner.